

ANNEXE XXII-1 à l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014
Modèle de fiche de formalités d'arrivée des navires de plaisance touchant la
Nouvelle-Calédonie

Créée par l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014 – Art. 24

Les informations devant être fournies au Service d'Inspection Vétérinaire Alimentaire et Phytosanitaire sur le modèle de formulaire officiel existant sont les suivantes :

Informations liées au séjour

Date d'arrivée

Port d'arrivée

Durée de séjour

Informations liées au voyage

Pays de provenance

Date de départ du dernier port

Ports visités au cours des 6 derniers mois

Informations liées aux caractéristiques du navire

Nom du navire

Longueur

Personne physique présentes à bord

Nom du Capitaine

Nombre de personnes à bord

Protection sanitaire

Transportez-vous :

- des animaux vivants ou morts, clandestins ou non (chiens, chats, oiseaux, singes, reptiles, rongeurs, fourmis, papillons...) ;
- des végétaux (semences, légumes, fruits, tubercules...) ;
- des marchandises et des denrées d'origine animale ou végétale (viande, jambon, saucisson, œufs, miel, fromages, plumes...)
- des bois d'emballage ou d'arrimage,
- des marchandises souillées de terre (ex : vélo, moto, équipement de camping...)

ANNEXE N°XXII-1 - Modèle de fiche de formalités d'arrivée des navires de plaisance touchant la Nouvelle-Calédonie

Mise à jour le 13/02/2014

Mesures à prendre en cas de réponse positive :

- a) Désinsectisation
- b) Conservation des marchandises à bord jusqu'à la clearance sanitaire ;
- c) Présentation des marchandises aux agents du SIVAP

Partie contractuelle

Je soussigné (e) Commandant de bord déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions sanitaires et que les réponses y figurant sont exactes et conformes à la vérité.

Date et signature